ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Premier District.

Bâtisse portant le No 3800 avenue Tulane

John M. Kelly vs R. Vandegrif Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 65,748—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 17 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot ou triangle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Cortez, Ulloa, Scott et l'avenue Tulane (anciennement rue Commune) et mesurant trois cent vingt-quatre 89/100 pieds de face à l'avenue Tulane (anciennement la rue Commune), quatre-vingts pieds de face à la rue Scott, vingt six pieds de face à la rue Cortez et trois cent dix-neuf pieds de face à la rue Ulloa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dufour & Dufour, Chas J. Denechaud, avocats pour le plaignant.
12 juin—13 13 20 27—juil 3 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant les Nos 2365 et 2367 rue Marais, entre les rues Mandeville et Marigny.

John Legier Jr., vs Mme Ella Conrad.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, — No 63,291—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet No 66, borné par les rues Marais, anciennement Moreau, Marigny, Mandeville et Urquhart, sur un croquis dressé par J A D'Hémécourt annexé à un acte passé pardevant A. Dreyfous, un notaire en cette ville, le 15 janvier 1874, d'après lequel dit croquis ledit lot mesurant trente-neuf pieds six pouces de face à la rue Marais sur soixante et onze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 juin—13 20 27—juil 3 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété de Valeur du Sixième District,

En face de la rue Calhoun, (laquelle est pavée avec l'asphalte).

Barber Asphalt Paving Company vs W. H. Hewcott et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,345—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 31 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Autant de l'îlet désigné par le numéro municipal cent quinze, situé dans le sixième district de cette ville borné par les rues Calhoun (anciennement Edmond), Willow (anciennement Henry), et Clara (anciennement Leonce), et la ligne de la Propriété Foucher qui est inclus dans une façade sur la rue Calhoun de deux cent quatre-vingt dix-neuf et sept-dixièmes [299.7|10] de pieds linéaux avec une profondeur de cent vingt pieds sur ladite rue Willow et une profondeur de cent vingt pieds sur ladite rue Clara et une ligne droite tirée au travers dudit îlet parallèle à et à une distance de cent vingt pieds de ladite ligne de façade dudit îlet sur la rue Calhoun.

2° Autant de l'îlet désigné par le numéro municipal cent douze dans ledit Sixième District de cette ville, borné par les rues Calhoun (anciennement Edmond), Clara (anciennement Léonce), et Magnolia (anciennement Victory), et la ligne de la Propriété Foucher, qui est inclu dans une façade sur ladite rue Calhoun de cent quarante-neuf et quatre vingt-cinq centièmes (149.85) de pieds linéaux commençant à l'encoignure desdites rues Calhoun et Clara et mesuré dans la direction de ladite rue Magnolia, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

3° Autant de l'îlet de terre désigné par le numéro municipal cent quatorze dans ledit Sixième District de cette ville, borné par les rues Calhoun (anciennement Edmond), Willow (anciennement Henry), et Clara [anciennement Leonce] et l'avenue Palmer (anciennement Henry (Joy)) qui est inclu dans une façade sur ladite rue Calhoun, de deux cent quatre vingt dix neuf pieds linéaux et sept dixièmes [299.7] avec une profondeur de cent deux pieds sur ladite rue Willow et une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et deux lignes sur ladite rue Clara et une ligne droite commençant sur ladite rue Willow à une distance de cent deux pieds de l'encoignure des rues Calhoun et Willow et courant au travers du dit îlet à un point sur la rue Clara à une distance de cent cinq pieds dix pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Calhoun et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Denegre, Blair & Denegre et Victor Leovy, avocats pour le plaignant.
27 juin—27 28—juil 3 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Camp et Joseph.

(Ilet borné par les rues Octavia et Chestnut.

Christian Thomas vs Charles Vogt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 54,584—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Joseph, Octavia et Chestnut, désignés comme les lots numéros un et deux, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur cent dix sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; lot numéro un formant l'encoignure des rues Camp et Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Jas B. Rosser, Jr., avocat pour le plaignant.
20 juin—20 27—juil 3 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Land Company vs W. G. Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,494—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 21 juillet 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations, barrières, hangars, etc., sur l'étendue de terre faisant face au Lac Pontchartrain, près du Nouveau Bassin, étant sur l'étendue de terre acquise par le plaignant de la Banque du Canal, de cette ville, par acte pardevant A. G. Lapice, notaire, le 30 mars 1894.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles Louque, avocat pour le plaignant.
9 juil—9 14 18 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de August Uhle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,165—Division E. Attendu que August Uhle Jr. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Uhle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Buck, Walshe & Buck, avocats. 12 juil—12 16 21

Succession de Wm B. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,360—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Virginia A. Jackson, veuve de W. B. Schmidt, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Benedict, avocat. 12 juil—12 16 21

Succession de M. L. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,256—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse Meyalsr, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Saville Pemes, avocat. 11 juil—11 15 19

Succession de Laura Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,119—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Laura Washington, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 9 juil—9 13 18

Succession de Mme Elise Jenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,312—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elise Herman, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Rosser, Jr., avocat. 4 juil—4 8 12

AVIS AUX CREANCIERS.

City Item Co-operative Printing Co. versus Phoenix Furniture Concern Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 61,924 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. H. Kaiser, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Edgar M. Cahn, Dinkelspiel & Hart, avocats. 12 juil—12 16 21

Liquidation de Strauss et Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,543—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. F. Bremer, liquidateur dans cette affaire ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Andrew H. Wilson, avocat. 11 juil—11 15 19

S. Gumbel & Co Ltd vs Rose Hill Sugar Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,226—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph B. Chaffe, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Saunders et Gurley, avocats. 3 juil—3 7 12

Dans l'affaire de la liquidation de Schmidt et Ziegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,542—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté William B. Duncan, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Benedict, avocat. 3 juil—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902.

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec.

Cottage simple, avec quatre chambre, loué $8 par mois.

No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus.

Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $13.

No 1909 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus.

Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Jean M. Paya, Frank Zengel, administrateur.

No 66,320, Cour Civile de District, Division E.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs - Bureau 846 rue Commune — MARDI, le 5 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 27 juin 1902 par l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E. et adressé à Peter Gallagher, encanteur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme lots Nos un, deux et huit. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec et mesurant m. A. 31' 5" 5''' de face à la rue Prieur sur 68 pieds de profondeur et façade sur la rue Kerlerec.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant M. A. 32 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 62' 11" 2''' de profondeur.

Le lot No 8, dans le même îlet, mesurant 31' 5" 5''' de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur. Le tout acquis de L. J. Hoffman, le 29 décembre 1886, par acte de vente pardevant E. A. Peyroux, L. des transferts 129, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902. L'acte de vente pardevant Emile Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Cunningham, avocats.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 846 rue Commune.
20 juin—29—juil 5 6 13 20 27—août 3 5

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern coin Levée, sur un extra grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,062—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contenant douze chambres bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $25 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hase et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant connu comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux [52'] pieds, six [6"] pouces et cinq [5'''] lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf [159'] pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze [114'] pieds huit [8"] pouces et quatre [4'''] lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $8 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payées par les acquéreurs, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Alger,

A proximité de ferries [bateaux passeurs] marchés, églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 67 861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Slidell, autrefois rue Jackson: ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire

Conditions—Une moitié comptant, la balance en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Frank Zengel, administrateur de la succession d'Edward Fulton vs Charles Evans

No 67,881 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 731 rue Commune — le JEUDI, 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 3 juin 1902, et signé le 9 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C. dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, anciennement Carrollton, étant les lots neuf et dix dans l'îlet portant le vieux numéro (124) cent vingt quatre, borné par les rues Clinton (maintenant Cherokee) Millaudon, McCarty et De Armas (maintenant Mississipi), sur et d'après un plan par William Torchy, voyer, daté le 4 avril 1853, en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire; chaque lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Cherokee (anciennement Clinton), par cent vingt pieds de profondeur; le lot dix ferme l'encoignure de la rue Cherokee (anciennement Clinton) et de la rue Mississipi (anciennement De Armas.)

Conditions—La moitié comptant et la balance payable en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, la portion de crédit devant être divisée en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantie par lien et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles d'assurances et autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1902, et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Noah Rose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,944 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bester Waters, veuve de Noah Rose, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lyle Saxon, avocat. 3 juil—3 7 12

Succession de Michael Schoeff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,126—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Schoeff, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Thos. Cotonio, avocat. 8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Solari et als.

No 67,587— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 136 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisse à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Douane et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Douane, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Douane et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Douane, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain lot de terre situé dans le susdit district et îlet, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1872, annexé pour référence à un acte de vente exécuté devant C. T. Soniat, notaire, le 1er mars 1872, 56 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Douane et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus premièrement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et îlet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G. sur un devis par Louis Pilié, ancien voyer de ville, daté le 27 mai 1845, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1845, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Douane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage mais sur la propriété, par quelques-uns de nos plus grands marchands, donnant une façade à des valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en cet endroit est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Fabacher & Co. Solari W. G. Tebault, Montéléone, McInery, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe, le résultat de l'immense trafic en glissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques îlets de la rue du Canal il n'existe pas un autre îlet sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite est louée par mois aux taux de $5,980 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, [ou Levée], Water, Serapuru et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 156 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapuru, et 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 lignes de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 [ou 14] et 6 [ou 13] mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapuru de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapuru et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la séparant de la rue Serapuru, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Première et Serapuru, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapuru et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B Buisson, voyer, le 10 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Serapuru, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurant chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 [ou 6] a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapuru, le divisant du terrain No 1 [ou 8]; 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 [ou 7], lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci-dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1852, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 23 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water, 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Serapuru et 107 pieds 4 pouces 1/2 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou pouvant en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hauts chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,296 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5° L'élégante résidence en bois à deux étages et mansardée avec vastes terrains, No 2915 avenue St Charles. Elle est retirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, salons à arches, chambre de réception, librairie, salle à manger, lavabo, lieux d'aisance en porcelaine, office butler, cuisine, cave, galeries sur la façade et dans le fond au rez de chaussée; vestibule, neuf vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des lavabos stationnaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre boisée en cèdre et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond sur le côté à distance de la résidence se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau du fleuve. Les chambres sont admirablement tapissées et finies en bois huilé, foyers en tuiles, manteaux de cheminées et cabinet en marbre, et sont garnis avec des candélabres et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certains lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Joséphine. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Reizenstein le 6 avril 1886, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles. 173 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. et une première profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine; de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces et 1 ligne, il a une autre ou deuxième profondeur de 53 pieds, et mesurant 50 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond.

Les deux lots mesurent ensemble 66 pieds de face à l'avenue St Charles. 173 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Joséphine, de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 53 pieds (ou 172 pieds profondeur totale) à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 83 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Les terrains sont tracés en promenades, jardin, gazon, arbres fruitiers et ombrageux sur le côté supérieur et l'entrée pour voiture.

Cette propriété en général est en bon état et n'a besoin que de peu ou même pas de réparations. Les chambres sont grandes, confortables et bien aérées. La position est supérieure sur le bas de l'avenue. Quiconque désire un home confortable, agréable et admirablement bien fini, fera bien de visiter cette propriété. Elle est une des meilleures dans cette partie de la ville. Les clefs se trouvent au bureau des encanteurs.

Conditions — Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et aussi les timbres du Revenu intérieur s'il y en a. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant H. S. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.
FENNER, HENDERSON & FENNER, avocats pour les défendeurs.
29 juin—29—juil 6 13 20 27 31

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Splendide Propriété de Résidence et Commerciale,

No 1319, avenue Canal,

A l'encoignure de la rue N. Liberté et la résidence double à deux étages dans son arrière fond Nos 110 et 112 rue N. Liberté.

A L'ENCHERE PUBLIQUE

In re John Friedrich et als vs Laura E., Millford, Edwin B., Robert L. et Stella Friedrich.

No 67,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G Friedrichs Encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 29 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 2me jour de juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

La remarquable résidence et magasin en bois à deux étages, No 1319 avenue Canal, à l'encoignure de la rue Nord Liberté et la productive résidence double en bois à deux étages dans le fond, Nos 110 et 112 rue Nord Liberté, plus complètement décrites comme suit, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Canal, les rues Nord Liberté [autrefois Tremé], Franklin et Douane, désigné comme le lot No 1, sur un certain plan fait par Jean Pommany, voyer de l'ancienne municipalité Numéro un, daté le 9 décembre 1841, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville. Ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure des rues Canal et N. Liberté et mesurant en mesure anglaise 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et façade à la rue N. Liberté; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, vendue sujette à un bail sur la propriété de l'encoignure expirant le 31 mars 1903. La propriété entière rapportant un revenu annuel de $960.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans par des billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1902 aussi bien que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis s'il y en a, et également le coût de l'acte de vente, lequel doit être passé pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication de façon à lier la vente.

28 juin—28—juil 1 8 15 22 29

Succession de Mme Coralie Payre, femme de Lee W. Hobert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,701—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Belton Richardson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Fred. C. Marx, avocat. 9 juil—9 13 18

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple élevé de terre,

Avec grand terrain, 527 rue Flood, près de la rue de Chartres.

Succession de Joseph Grier.

No 66,970 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 12 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 11 juillet 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Flood, Chartres, Delarende [maintenant Douglas], et l'avenue Griffin, lesdits lots sont désignés par les Nos 12 et 13 de l'îlet No 56, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire, sous la date du 10 mars 1866; lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Flood sur 134 pieds 10 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 527 rue Flood et comprennent un joli cottage simple, élevé de terre, contenant vestibule, plusieurs chambres, hangar, citerne, jolie pelouse, arbres fruitiers, etc., le tout en bonne condition et devrait se louer $20 par mois.

Un joli home dans un excellent voisinage près des lignes de chemins de fer, ou un placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets de 1 et 2 ans et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juil—12 13 20 27—août 3 10 12

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le cottage double bien construit et rémunérateur.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur: Bureau No 136 rue Carondelet.—JEUDI le 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1902, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Mme Nicholas Dendinger, No 67,677 de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois, à un étage, avec mansarde bien construit et rémunérateur, Nos 1308 et 1310 rue Constance, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, Thalia et Melpomène, contenant cinq chambres, allée, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre H, sur un arpentage fait par H W. W. Reynolds, I.C. et V., un devis duquel daté le 1er avril 1889 et annexé à un acte pardevant Fred Zengel, notaire, le 29 avril 1889, d'après lequel le dit lot mesure 31 pieds et 2 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, dans un bon voisinage tranquille et est en demande par des locataires qui paient, un placement payant bien.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1902, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant E Roux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 24

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

JEUDI, le 17 juillet 1902, à midi.

A l'encoignure Urquhart et St Ferdinand et Urquhart près St Ferdinand.

Charles A. Anderson et al vs Henry Wetsel.

No 67,577 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 17 juillet 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu, lu et signé en cour ouverte le 13 juin 1902, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Urquhart, Villeré [anciennement Girod], et la propriété de la Levee Cotton Press, désigné par le No vingt et un de l'îlet neuf, sur un plan dressé par Reizenstein, voyer, daté le 22 février 1859 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue Urquhart, par 179 pieds 6 pouces de profondeur

Les améliorations consistent d'un cottage contenant deux chambres, dans la cour citerne, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'îlet borné par St Ferdinand, Urquhart, Villeré (anciennement Girod) et la rue Presse, sur un plan par Reizenstein, voyer, le 22 février 1859, déposé parmi les archives de C. V Foulon, ancien notaire. Lequel lot forme l'encoignure des rues St Ferdinand et Urquhart et mesure, d'après le dit plan, 31 pieds de face à la rue St Ferdinand sur 119 pieds de profondeur et face sur la rue Urquhart.

Les améliorations comprennent une grande écurie et une grande bâtisse couverte en fer, dont on se sert comme tonnellerie. Le tout en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles, les actes de vente devant être passés pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs qui devront aussi assumer les taxes exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de la vente. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, encanteur.
15 juin — 15 22 29 — juil 6 13 15 16 17

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Appoline Fisher, femme de Bernhard Fisher.

No 64,411.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 28 avril 1902, et lu et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, un encanteur, dûment licencié, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, la propriété suivante:

Quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Urquhart, Elmira et Villeré, anciennement Girod, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, d'après un plan de Neilquis, voyer, déposé comme plan 28 du livre des plans No 2, en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets de un an, à 8 0/0 de la date et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale, ensemble le pacte de non aliénando stipulations pour frais d'avocats, etc. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, les frais des timbres de guerre doit payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, et déposer 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
303 rue Baronne.
28 juin—28 29—juil 6 13 20 27 28

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessie[r]

ANNONCE JUDICIAIRE

Une grande résidence en briq[ue] à trois étages.

Dans un voisinage ou les valeurs augment[ent] continuellement.

Rue du Canal No 1312, entre les rues Libe[rté] et Franklin. Lot 32' par 127'.

Succession d'Augustus Reichard.

No 63,930 — Cour Civile de District pou[r la] paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSI[ER] Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Baronne, entre les rues Gravier et Union, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté le 26 j[uin] dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

La grande résidence en briques à trois étages No 1312 rue Canal, entre les rues Liberté et Franklin, contenant grande vérandah à deux étages sur la façade, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, 2 chambres à coucher au rez-de-chaussée; sur [illegible] premier et deuxième étages, vestibules, chambres à coucher, chambre vestibule, chambre à bain, latrines, 2 cabinets pour [illegible] grande citerne double, hangar, etc. [illegible] cour, laquelle est pavée en [illegible] et jardin. La maison est en parfait [illegible] à des escaliers en marbre sur la façade, [illegible] et linteaux en granit, manteaux de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz, lavabos stationnaires dans [illegible] chambres à bain, barrière en fer sur la façade de la cour de côté, etc., et est plus [illegible] comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Liberté (autrefois Tremé), Franklin et Gasquet, désigné comme le No 4 de l'îlet No 11 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 30 avril 1822, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, alors notaire en cette ville, le 4 décembre 18[illegible], ledit lot mesurant, en mesure française, [illegible] pieds de face à la rue Canal, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ou en mesure américaine 32 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 127 pieds [illegible] pouces 5 lignes de profondeur, borné sur un côté par le lot No 3, et sur l'autre côté par le lot No 5.

Vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1903 aux taux de $1500 00 par [illegible] Des cartes de l'encanteur sont nécessaires pour inspecter la propriété. La propriété située dans un voisinage où les valeurs montent rapidement, et elle pour[rait] être transformée en propriété de magasin. Une excellente occasion pour placement ou spéculation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, l'acquéreur assumant en plus les taxes de l'année 1902 et faisant dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication de 10 pour cent de son enchère, et devant payer les frais de l'acte de vente incluant les timbres du Revenu, l'acte devant être passé pardevant J. Maxime Quéyrouze, notaire, les paiements différés s'il y en a devant être fait en un crédit de 1 [et] 2 ans devant être représentés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de [illegible] pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur s'engageant à faire assurer les bâtisses pour leur entière valeur jusqu'au paiement entier et final desdits billets, de transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets, de payer les honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en procès, au cas de procédure judiciaire pour le recouvrement desdits billets, ou de quelque partie de cela, le paiement desdits billets, honoraires d'avocat, dépens, etc., de même que l'acquéreur avec les obligations dudit acquéreur, devant être garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; et l'acte devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

24 juin—24 29—juil 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Un bon lot à bâtir sur la rue Delarende [illegible] Julia Nauth, veuve de Valentine Schmitt [illegible] als vs Josie Schmitt, femme de August Thomas, et al.

No 67,762 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSI[ER] J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 Carondelet.—JEUDI, le 24 juillet 190[2] midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le [illegible] juin et signé le 16 juin et d'un ordre daté 17 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre se trouvant et situé dans le Bourg Duverge, maintenant le [illegible] District de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No 5 dans l'îlet No 15, lequel est compris entre les rues Seguin, [illegible] (maintenant avenue Pelican) Delarende [illegible] Bartholemy (maintenant la rue Berm[illegible]) d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur civil, le 19 mars 1842 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, [illegible] No 22 du livre de plans No 4, lequel dit lot de terre mesure en mesure française 31 pieds 5 pouces de face à la rue Delarende sur [illegible] pieds de profondeur et 31 pieds 3 pouces [illegible] le fond.

Conditions—Deux tiers comptant et la balance en un crédit de douze mois à 8 pour cent d'intérêt par an, et lien de vendeur retenu sur la propriété, l'acquéreur devant assumer taxes d'Etat et de ville pour l'année courante, [illegible] pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin H. [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence Typique du Sud 3451 Chestnut, avec de grands terrains embellis, comprenant l'îlet entier de [illegible] Chestnut, Colisée, Delachaise et Aline.

A DES CONDITIONS LIBERALES.

Succession de Christopher H. Miller.

No 67,659—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSI[ER] J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 Carondelet—JEUDI, le 17 juillet 1902 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Baronne, entre les rues Gravier et Union, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 10 [illegible] 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville désigné par le No 33, sur un plan du Faubourg Delachaise annexé à un acte de partage de Mme Delachaise passé en l'étude de Théodore Guyol, anciennement un notaire en cette ville, le 20me jour d'avril 1855, lequel îlet d'après ledit plan contenant 6 lots de terre marqués de 1 à 6 inclusivement et borné par les rues Delachaise, Aline, Colisée [autrefois Plaquemines], et Chestnut, laquelle dite propriété mesurant 109 pieds [illegible] pouces 4 lignes de face à la rue Chestnut, [illegible] pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise, 84 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Colisée et 243 pieds de face à la rue Aline, les améliorations comprenant la belle construite résidence en bois à deux étages 3451 rue Chestnut, retirée de la banquette, une forte barrière en fer sur le devant, contenant au rez-de-chaussée vestibule, corridor, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office buanderie, vastes galeries sur la façade et dans le fond, le deuxième étage a vestibule, 7 grands appartements à coucher, galerie sur la façade, le fond et côté, chambre à bain, latrines, etc. Dans la cour, écurie, remise, dépendance contenant chambres, etc. La maison a de jolis manteaux de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz, tuyaux d'appels, [illegible] partout. Joli jardin de fleurs et gazon, [illegible] monades Schillinger, etc. Une typique demeure du Sud dans un excellent voisinage.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en trois paiements égaux payables en 1, 2 [illegible] ans, représentés par des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, garantis par hypothèque et lien de vendeur, toutes clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs payant les taxes de 1902 dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck avocats.
15 juin — 16 22 29 — juil 6 13 17

LE CRESCENT

TURF EXCHANG[E]

Coin Douane et Royale.

[illegible] pour toutes les courses étrang[ères] [illegible]